



L'histoire du collège de 1850 à nos jours



Ecole Libre N. D. de Mont-Roland Portail d'entrée sur la rue du Collège
A droite on voit le portail du Collège de l'Arc et l'arc qui faisait communiquer les deux
batiments du Collège primitif.

Introduction

Du palais du gouverneur à une maison conventuelle

L'histoire et la foi s'entremêlent et s'unissent, elles tissent ensemble, la vie quotidienne et les événements majeurs de la vie doloise. Enseigner au collège Notre-Dame de Mont-Roland c'est devenir acteur de son histoire. Il suffit de lire l'inscription sur la statue de la Vierge, dans la cour d'honneur du collège, pour en avoir un aperçu Servatum Servabit, ce qui veut dire « elle gardera ce qui a été jusqu'ici gardé. » L'enseignement et la culture ont toujours été au cœur des priorités des princes qui ont gouverné la ville de Dole, que ce soit la fondation de son université en 1422 par le duc de Bourgogne Philippe le Bon ou la volonté du roi Philippe II d'Espagne qui signale en 1579, au Parlement de Dole « la faiblesse des études dans les différentes écoles, abbayes de la province » et demande aux conseillers de remédier à cette situation. Un premier collège est alors fondé : le collège de l'Arc tenu par des Jésuites. Le second collège qui nous intéresse naît plus tardivement puisque c'est sous la Restauration, que les jésuites achètent l'hôtel de Scey et son parc. Ce collège était à l'origine un hôtel particulier construit près des remparts en 1678, ancien palais du gouverneur de province, devenu sous la Restauration une maison conventuelle tenue par les Jésuites. Cette bâtisse possède déjà la forme qu'on lui connaît : deux corps de logis séparés par un jardin intérieur, l'hôtel à droite avec un rez-de-chaussée, un premier étage comprenant un grand vestibule et deux grands salons. De nos jours, ces pièces sont affectées à la grande salle des professeurs (dite des boiseries), suivi du secrétariat et du bureau de la direction. On y trouve un second étage qui comprenait les chambres d'habitation et des mansardes. A gauche les communs, c'est-à-dire le logement des domestiques, l'écurie, les remises et la basse-cour. L'hôtel particulier, propriété de la ville de Dole, a d'abord été affecté au gouverneur de la province le marquis de Montciel, puis

vendu au marquis de Brun le 7 août 1713. Afin d'embellir sa demeure, le marquis achète en 1715 un terrain appartenant à l'hôpital de la ville, il fait édifier une grille en fer ouvragée encastrée dans un mur de quatre mètres environ qui borde la cour dite d'honneur, à droite et à gauche couronnée par quelques balustres en pierres.

En face de la cour, et afin de donner à sa propriété une certaine perspective, il fait dessiner un parc planté d'arbres selon des plans élaborés par Le Nôtre. Sa lointaine descendante Gabrielle-Henriette de Brun sans descendance, lègue son hôtel particulier à l'un de ses parents le marquis de Scey. Ce dernier le vend aux Jésuites pour 50 000 francs le 10 novembre 1823. Le collège de l'Arc, alors petit séminaire tenu par les Jésuites étant devenu trop exigü, on imagine de faire communiquer les deux bâtiments en pratiquant une ouverture pour laisser un passage entre eux. On élève ensuite sur le rempart, en 1825, une construction de trois étages. Ce bâtiment dit des Remparts (qui porte toujours ce nom) desservi par un escalier en bois à ciel ouvert.

Des cours sont donnés dans le collège de l'Arc de 1823 à 1828, mais une ordonnance royale de Charles X, en date du 16 juin 1828, interdit l'enseignement aux Jésuites et transfère les compétences d'enseignement à l'université. Le collège de l'Arc ferme le 1er octobre et les pères jésuites se replient dans l'hôtel de Scey, qui devient une maison de formation pour religieux. De cette époque datent la chapelle du collège et une ouverture dans les communs où l'on établit une conciergerie avec une marche dans la rue par autorisation municipale du 29 septembre 1828. La communauté des Jésuites se disperse lors de la révolution de 1830. L'hôtel de Scey ne servira que de résidence occasionnelle pour les pères de 1833 à 1840 et pour la décennie suivante de noviciat pour de futurs pères Jésuites.

La fondation du collège

La loi Falloux du 15 mars 1850 qui accorde, sous certaines conditions, la liberté d'enseignement secondaire, sans en exclure les Jésuites, offre une belle opportunité de transformer l'hôtel de Scey en collège. L'été 1850 se passe en aménagements indispensables pour accueillir des élèves, et tractations diverses avec la municipalité doloise. Les Jésuites obtiennent l'approbation du conseil municipal dolois (22 juillet 1850) pour ouvrir une école, et présentent un modeste projet d'externat gardé et d'une salle d'étude pour les élèves des familles doloises. En novembre 1850, le collège est prêt à ouvrir ses portes et prend le nom d'école libre de Notre-Dame de Mont Roland. Pourquoi ce nom ? Il s'agit d'une volonté des pères Jésuites d'honorer le culte de Notre-Dame sur la colline du Mont-Roland, qui attire un grand nombre de pèlerinages au sanctuaire, fondé par Saint-Martin vers le IV^e siècle. Les débuts sont modestes, trois classes seulement dans la partie de la maison élevée sur les remparts. Plus au dessus de la chapelle est installée la première salle d'étude. Le premier directeur est le père Gloriot et trois autres pères s'occupent des 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} pour, nous dit-on, 80 élèves de toutes origines sociales confondues, puisque s'y côtoient aussi bien le fils du marquis de Froissard, que les fils des bons bourgeois de Dole ou ceux des paysans des villages voisins. L'enseignement religieux y tient une place importante, comme il se doit ; les premières communions ont lieu au collège et, au milieu du mois d'août, c'est la traditionnelle distribution des prix.

Le temps des grandes réalisations, l'Empire et les débuts de la III^{ème} République

La période qui va du Second Empire à la III^{ème} République est heureuse pour le Collège. En octobre 1852, le Collège compte 64 internes et 100 externes. En 1858, 101 externes et 85 internes, et l'année suivante, 210 élèves et 95 internes. Avec de tels effectifs, les élèves ne peuvent se satisfaire du collège en l'état. Des

agrandissements sont nécessaires. La salle au dessus des remparts est transformée en dortoir. Le nouveau directeur, le Père Périé, décide en 1852, de remplacer l'escalier en bois usé, par le temps, par un plus solide en pierre, s'appuyant sur le rempart. Cet escalier à double rampe et trois paliers dessert chacun des étages mais toujours à ciel ouvert, ce qui n'est guère pratique par temps de neige pour les élèves. On songe d'abord à racheter le couvent des Clarisses, rue Mont Roland, ou la maison Michalet située rue du collège. Finalement le Père Périé fait l'acquisition d'un bâtiment appelé l'Auberge ou l'hôtel du gros Caillou situé en face du théâtre municipal et qui possède un rez-de-chaussée avec étage pour la somme de 8000 francs de l'époque (30 juillet 1853). Longtemps ce bâtiment sert à installer des classes dites d'humanités, de rhétorique, de philosophie ainsi que des salles d'études qui sont transformées, selon les besoins, en salles de réfectoire et de dessin. Ce bâtiment est entièrement remanié en 1893.

Le succès des élèves présentés par le Collège au baccalauréat renforce la réputation de ce dernier. En 1858, 8 élèves sur 11 sont reçus avec mention et l'année suivante 7 sur 11. Conséquence de ces succès, des cours de littérature sont ouverts au Collège en 1860. A ces succès répondent encore des exigences d'espaces. Il n'y pas au départ de plan initial, seulement l'idée de préserver l'ancien hôtel particulier de Scey et de relier plusieurs bâtiments du collège séparés afin de donner à ce dernier une cohésion (d'ensemble). C'est à un nouveau directeur, le Père Darlin, que va incomber cette tâche. Le 7 avril 1864, on commence la construction d'une aile de 28 mètres de long et 13 de large qui part de l'hôtel du gros caillou et qui s'achève en face de la statue de la Sainte-Vierge élevée dans la cour d'honneur pour une somme de 43000 francs. Ce bâtiment est inauguré en 1865. Cette aile nouvelle repose sur une assise solide, puisque les travaux de déblaiement ont permis de mettre à jour les fondations des remparts.

La première pierre posée à droite de l'entrée du parc contient comme il se doit une petite statuette de saint-Joseph de 6 cm en bronze, une médaille de Notre-Dame de Mont-Roland, une de saint-Ignace, une du pape de l'époque Pie IX. Ce nouveau bâtiment comprend un rez-de-chaussée servant de réfectoire pour les élèves, un premier étage avec un grand couloir donnant sur la cour d'honneur et des salles de classe situées face au parc. Le second étage est réservé au dortoir. Le 5 septembre 1866, un nouveau bâtiment est élevé et rejoint celui construit l'année précédente par un arceau, au-dessus de la grille en fer forgée déjà présente aux origines et qui ouvre sur le parc. Cette aile est l'exact pendant de sa voisine. Cette partie des bâtiments encore séparée de l'antique hôtel de Scey est reliée par une allonge où sont logés le bureau du préfet des études, et au premier, une chambre pour le recteur et au second, une autre pièce de vie. Enfin, dernière innovation, la plus importante, le grand escalier est démoli en 1866, et remplacé par un autre (1866-1868) qui dessert tous les étages mais à couvert cette fois. Le dernier étage des bâtiments est alors mansardé pour être affecté aux dortoirs.

Le collège à l'épreuve la guerre de 1870

Un nouveau directeur, le Père Berger, qui succède au Père Darlin en 1870, doit faire face aux conséquences de la guerre franco-prussienne, où l'armée française tente quelques contre-offensives. La rentrée du 12 octobre a bien lieu mais c'est sans compter sur l'arrivée massive de soldats accompagnés de leurs officiers le 18 octobre qu'il faut loger dans la ville. Le Collège se transforme alors en caserne avec des cours qui se poursuivent néanmoins. La situation s'envenime. Le fameux Garibaldi, héros de

l'Indépendance italienne, venu prêter main-forte à l'armée française se trouve à Dole avec le colonel chef d'état major Bordonne. Hostile aux Jésuites, il ordonne l'expulsion des religieux du collège le 23 octobre 1870, malgré la défense de ces derniers par le colonel de la Pommeraye en retraite à Dole. Dès le 14 novembre, tous les religieux du collège sont expulsés. Le Collège est pillé ensuite fermé, puis transformé en caserne. Après le départ de Garibaldi le 14 novembre, les Jésuites reviennent au Collège. Le 21 janvier 1871, les Prussiens entrent dans la ville, le Collège sert alors d'infirmerie pour les soldats allemands. Après la guerre, Mont-Roland tente de reprendre son existence. Une rentrée scolaire a lieu le 19 avril, et à la fin de l'année, ce n'est pas moins de 240 élèves qui reprennent possession de leurs locaux. Mont-Roland pendant les premières décennies de la IIIème République, est un collège qui marche bien : 400 élèves et 250 internes en 1878. On nous signale le chiffre de 426 élèves en 1879. Mont-Roland bénéficie d'une excellente réputation de sérieux et de travail qui dépasse les limites du diocèse (de ce fait, en 1877, naît l'association des anciens élèves du collège Mont Roland). Des cuisines sont installées au rez-de-chaussée avec un régime alimentaire qui laisse rêveur : soupe épaisse aux pommes de terre le matin, le midi deux plats de viande, un de légumes et un dessert. Le soir une soupe, un plat de viande, un légume et un dessert accompagnés d'un demi litre de vin pour trois élèves ! Les jours de fête, les desserts varient entre trois et cinq plats, de deux petits déjeuners proposés, l'un à sept heures l'autre à neuf, le déjeuner ayant lieu à quinze heures. Le sanctuaire de Mont-Roland, dont les pères Jésuites ont la propriété, réunit aussi à la veille des vacances d'été tous les élèves et professeurs les jours de remise des prix autour d'un pique-nique, dont tous redescendent à la nuit tombante sur Dole.

Les années terribles : séparation de l'Eglise et de l'Etat et la grande guerre

L'histoire va à nouveau rejoindre la vie du Collège puisqu'en 1879, après la démission du maréchal de Mac Mahon, le nouveau président de la république, Jules Grévy donne le ministère de l'instruction publique à un laïc convaincu, Jules Ferry, hostile à l'influence des congrégations religieuses dans l'enseignement. Après des débats houleux dans les deux chambres, le décret du 29 mars 1880 interdit l'enseignement aux congrégations non autorisées par l'Etat, décret qui vise surtout les Jésuites. A Dole, c'est d'abord le sanctuaire du Mont-Roland qui est fermé le 30 juin 1880, et les religieux du Collège doivent quitter les lieux le 3 août après la distribution traditionnelle des prix. Les effectifs du collège s'en ressentent. En 1883, on compte 80 élèves au lieu des 274 des années 1880. Mont-Roland est alors dirigé par un prêtre, puisque les Jésuites

ne peuvent plus en assumer la direction. C'est l'abbé Queslin qui est désigné par l'évêque, mais l'inspection académique le suspend pour collusion avec les anciens Jésuites, d'où un long procès. C'est à partir de cette époque que le personnel religieux enseignant composé de Jésuites, est remplacé par des prêtres et des laïcs. Les effectifs eux, ne cessent de décroître : 195 élèves en 1880, 115 en 1881 et 80 en 1887. Ce n'est que sous la nouvelle direction du père Prélot (1887-1890) que les effectifs se stabilisent. Sous le directeur Gigord en 1893, le Collège passe à nouveau la barre des cent élèves puis 110 l'année suivante enfin 138 en 1897. Mont-Roland a entre-temps subi quelques modifications : une piscine pour les élèves a été installée en 1882 à l'est du parc de Scey (de nos jours c'est l'école des Ursulines qui occupe cette place). Cette piscine remplie dès le mois de mai permettait d'attendre les grandes vacances avec moins d'impatience, l'ancienne auberge du gros Caillou devenue vétuste, est démolie.



Le bassin avait été creusé par les jésuites pour remédier aux baignades des élèves dans le Doubs, jugées trop dangereuses

Les travaux commencent en mars 1896, et ne se font pas sans mal ; les ouvriers découvrant au niveau des fondations l'ancienne muraille de la ville datant de 1472, qu'il faut faire sauter à la mine, sans compter les nombreuses intempéries au cours de l'année qui retardent les travaux. Le nouveau bâtiment, de 25 mètres de long sur 12 de large se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, est achevé le 21 novembre 1896.

Enfin l'année suivante, le chauffage central avec calorifère est installé et dessert tous les bâtiments. Le Collège est dirigé par un recteur qui a sous sa responsabilité un préfet chargé de l'ordre général. Le règlement intérieur existe déjà et se doit d'être appliqué ; cela peut aller du renvoi pour divers motifs (comme celui pour un élève de faire le mur pour aller au café), à une simple punition ou une réprimande en public. On y rencontre aussi des privations de goûter, de dessert, ou bien la mise au pain sec et à l'eau au cours des repas, récréation et promenade supprimées. Les punitions physiques sont présentes, comme celles de demeurer à genoux dans l'étude ou dans la classe. Ce sont d'ailleurs les seules autorisées, le fouet étant strictement interdit. Mais cela n'empêche pas, à cette époque, le chahut avec certains professeurs et le silence absolu à d'autres cours. On nous évoque un jeune professeur de 25 ans qui n'a jamais pu se faire entendre de sa classe de 5ème, ou des farces d'élèves de 3ème qui lâchant des souris dans le cours d'un professeur qui en avait la hantise.

La chapelle, qui occupe le premier étage de l'hôtel de Scey est descendue au niveau de la cour d'honneur et consacrée en 1899 par Mgr Maillet évêque de Saint-Claude. Elle s'y trouve encore après sa complète rénovation en 2015. Le collège Mont-Roland doit aussi affronter une grave crise. L'affaire Dreyfus a beaucoup divisé les Français et laissé des séquelles

durables. Elle entraîne un renouveau d'anticléricalisme dans une partie de la population et provoque avec la formation du bloc des gauches une recrudescence des passions anticléricales sous couleur de défense républicaine. En juin 1899, Waldeck-Rousseau, nouveau président du Conseil, souhaite donner satisfaction aux anticléricaux en frappant «les moines ligueurs et les prêtres politiques» mais sans rompre avec le Concordat. C'est d'abord contre les congrégations religieuses qu'il engage la lutte. Dans la pensée de Waldeck-Rousseau, les congrégations ont pour fonction essentielle sous le contrôle du Saint-Siège, de veiller sur l'unité catholique. Les frapper, c'est atteindre la catholicité en un centre vital. Il s'agit donc de donner aux congrégations un statut qui permet de les contrôler. La loi sur les associations, va en être en quelque sorte, le fer de lance de la lutte contre les congrégations. Cette loi prévoit d'une part, un régime de liberté pour la création des associations ; d'autre part un régime d'exception pour les congrégations religieuses. Mais la loi reste claire pour les deux, aucune ne peut se former sans une loi, même pour celles qui étaient déjà autorisées. Aucun établissement d'enseignement ne peut être ouvert ou dissout par simple décret, selon l'article 14 de la loi. En outre, toutes les congrégations doivent pouvoir présenter aux autorités civiles la liste complète de leurs membres et un inventaire détaillé de leurs biens. La plupart des congrégations (environ quatre sur cinq) déposent leurs demandes d'autorisation. En janvier 1902, le Conseil d'État déclare que l'autorisation préalable nécessaire aux congrégations s'impose désormais à toute école dans laquelle enseignent des congréganistes, quel que soit leur nombre. Aux élections de 1902 le bloc dit des gauches l'emporte, Waldeck-Rousseau déjà très malade donne sa démission. En mai 1902, il est remplacé par Emile Combes plus brutal que son

prédécesseur. Il transmet une partie des demandes d'autorisation à la Chambre des députés qui les rejette en bloc et en réserve cinq au Sénat qui ne s'en occupera jamais. Combes ne cache pas sa volonté de mener une politique « énergique de laïcité. » Certaines congrégations qui ont ouvert des établissements sans demander d'autorisation, environ trois-mille écoles, reçoivent l'ordre de fermer dans les huit jours. Combes fait voter une loi qui interdit l'enseignement à tous les congréganistes, qui ont dix ans pour fermer leurs établissements. Ces religieux doivent donc pour la plupart s'expatrier ou se séculariser. Dans le diocèse de Saint-Claude, la loi s'applique avec plus de fermeté encore, il ne faut pas oublier que le rapporteur de la loi de 1901 est le député du Jura Georges Trouillot. S'ajoute la loi du 1er octobre 1904, qui interdit l'enseignement aux congrégations. Ce sont des fermetures en cascades qui vont frapper le diocèse. Au 1er janvier 1905, quatre vingt quatorze établissements ont disparu, les Jésuites du diocèse refusent, par la voix de leurs quatre provinciaux, à toute demande d'autorisation par une lettre publique en date du premier octobre 1901. Les Jésuites imaginent alors la solution de confier à des prêtres la direction des établissements d'enseignement. Pour le collège Mont-Roland, c'est l'abbé Fertier, curé de Mantry qui prend la direction du personnel ecclésiastique et laïc, assisté d'un directeur Monsieur Guyétand, chargé de l'enseignement. De 1902 à 1906, Mont-Roland conserve des effectifs d'une centaine d'élèves. A partir de cette date, le collège est aussi menacé dans ses biens puisque, d'après la loi sur les associations, celles dissoutes, comme les congrégations devaient voir leurs biens vendus aux enchères. Après les appels qui sont suspensifs de procédure et le pourvoi en cassation rejeté en février 1908, la ville de Dole prend possession des locaux du

Collège. La rentrée de septembre est donc reportée au 6 octobre. Le personnel et les enseignants emménagent alors à l'hôtel de Grivel ainsi que dans la maison des Orphelins rue Pasteur louée pour y installer les classes. Après les aménagements nécessaires, cette rentrée des classes, quelque peu insolite, eut donc lieu le 8 janvier 1909. Le 29 juillet 1909, le Collège fut adjugé pour 361000 francs à la ville de Dole. Un professeur, Maurice Chipon, mandaté par les amis du Collège réunit en comité de défense de ce dernier sous le nom de société immobilière de Dole, décide de faire une surenchère. Le nouveau prix devant dépasser d'un sixième l'adjudication est portée à 422 000 francs. Malgré les entraves juridiques de la ville de Dole, la cour de Cassation, en date du 10 juin 1910, déclare la surenchère de Maurice Chipon valide et le 21 octobre de cette année, au tribunal de la Seine la société immobilière présidée par Maurice Chipon est reconnue unique adjudicataire. Il confie la gérance des locaux au directeur ou un supérieur ecclésiastique. Le collège peut ainsi rouvrir après deux ans d'absence.

De la grande guerre à un nouveau souffle...

La grande guerre de 1914 transforme le Collège en maison de soins de la Croix Rouge pour blessés militaires installés sur deux étages, et, par la suite dans tous les bâtiments. La rentrée de 1914 en est bouleversée, seulement 50 élèves et quatre classes, sans internat. Il faut négocier la place avec la Croix Rouge. Les rentrées suivantes voient 110 pensionnaires dans deux salles du rez-de-chaussée 180 en 1917 et 250 en 1918. Des dortoirs sont improvisés à la fois, dans le collège et dans l'hôtel de Grivel que l'on garde, dans l'hôtel de Truchis au 9 rue Mont-Roland et même dans un hangar du collège !

En décembre 1918, Mont-Roland se trouve libéré de son activité de soins et peut reprendre le cours normal de sa vie. Les années 1932-1942 peuvent être considérées comme des années charnières. En 1937, on attribue à Mont Roland et à l'école Sainte-Ursule l'enseignement primaire et secondaire. En octobre 1939, la rentrée est réduite, une grande partie des pères et des professeurs sont mobilisés. L'invasion allemande de 1940, voit les locaux du collège occupés à nouveau, le parc et la cour remplie de tanks et de camions. L'occupation des locaux sera quant à elle, temporaire grâce à la diplomatie du recteur le père Philip. Ce dernier finit par convaincre l'occupant allemand de restituer au Collège une partie des lieux afin de poursuivre les cours. En 1961, les Jésuites quittent définitivement le Collège. Ce dernier est alors confié à la tutelle du diocèse de Saint-Claude. Un premier directeur assure alors l'organisation du collège, il s'agit du père Jean Tribut (1961-1978). Sous son mandat débute une réforme qui s'inspire d'expériences mises en œuvre dans des établissements tenus par les jésuites.

La mise en place des unités pédagogiques 1973

Le père Tribut profite de la fusion entre l'école des filles de Sainte-Ursule avec les collèges et lycées Notre-Dame de Mont Roland en juin 1972, pour tenter une expérience pédagogique. Il imagine de créer des équipes pédagogiques restreintes (huit enseignants et membres du personnel éducatif) qui prendront en charge des divisions de 120 à 200 élèves dans des classes mixtes. En effet à cette époque avec un effectif de 900 élèves il est nécessaire de fonctionner avec des groupes plus restreints où chaque élève se sente mieux intégré, mieux connu, plus à l'aise. L'objectif du

père Tribut est que «ces groupes qualifiés d'unités pédagogiques ont pour mission de favoriser la liberté pédagogique des professeurs et en diminuer les contraintes administratives» Chaque unité à une liberté totale d'organisation, elles peuvent par exemple ne compter que des élèves de la même année scolaire, grouper deux années scolaire, être toutes différentes. Pour résumer l'idée développée par le père Tribut, on ne peut pas développer chez un élève un apprentissage à la vie communautaire et une éducation progressive à la liberté, si les enseignants ne les vivent pas eux-mêmes.

A la rentrée de 1973, deux unités de 200 élèves et quatre de 120 se mettent en place. En juin 1974, les unités deviennent institutionnelles et les responsables sont reconnus comme membres de droit de l'instance dirigeante. Ce fonctionnement des unités qui ne sera jamais remis en cause jusqu'à nos jours, se compose de la façon suivante :

- un nombre restreint d'élèves (120 à 200) et d'enseignants (8 à 10)
- une autonomie géographique, chaque unité dispose de ses salles de classes, d'un bureau équipe et d'une autonomie financière.
- d'un responsable d'unité élu par les enseignants de cette dernière pour deux ans, renouvelable une fois, animateur de la vie de l'unité, coordinateur de la pédagogie (à l'exclusion des didactiques) et de certaines questions administratives. Il participe avec le directeur et les autres responsables d'unités à un conseil de direction hebdomadaire, qui permet de garder la cohésion de l'établissement.
- d'une autonomie pédagogique qui permet aux enseignants et à l'équipe de prendre des initiatives pédagogiques. Ces unités sont et restent la marque du collège Mont-Roland car elles ont donné corps à l'idée d'équipe de professeurs et d'élèves.

Cette réforme, si elle suscite l'enthousiasme de certains est cependant remise en cause par beaucoup. Le père Tribut décide malgré tout en avril 1976, de faire une demande auprès du ministère de l'éducation nationale pour que le collège soit reconnu comme établissement expérimental. La demande est agréée le 10 mai 1977 par le Rectorat. L'expérimentation s'organise autour de grands axes que sont : l'accueil de tous, la participation des élèves à leur éducation, la socialisation, l'autonomie, le soutien des élèves les plus défavorisés.

Au fil des directeurs et des innovations

La pendule du temps s'accélère, le père Tribut quitte la direction de l'établissement, et l'on profite de ce départ pour appliquer la loi Haby qui dote le collège, le Lycée et le primaire d'une direction propre. En 1977, on décide de créer deux voies, une classique et une expérimentale afin que les enseignants puissent s'investir dans le dispositif éducatif de leur choix. C'est Alain Dumont nouveau directeur du collège en 1979, qui va conduire cette nouvelle expérimentation. Privilégiant la voie du dialogue avec les différents acteurs du collège : enseignants et parents d'élèves. Il décide de restructurer les unités et de mettre en place deux voies avec pour objectif le développement humain et chrétien des élèves dans et par les activités scolaires. Ces voies visent à mener les élèves le plus loin possible dans l'acquisition de connaissance et de les préparer à réaliser avec succès leur insertion dans un second cycle ou dans un apprentissage :

La voie G (deux unités) dite classique et plus centrée sur le groupe classe.

La voie F (deux unités) dite personnalisée visant à diversifier les parcours et les apprentissages.

Enfin Monsieur Dumont appliquant le principe de la démocratie représentative, réorganise aussi le conseil de direction en y incluant outre les responsables d'unités, le responsable d'internat, un représentant du secrétariat, du documentaliste, de l'économe, le président du conseil d'administration, le président de l'association des parents d'élèves, ainsi que le responsable de l'entretien. Enfin l'internat point faible de l'établissement à l'époque, est repris dans son fonctionnement, avec un responsable général, un budget autonome et un projet pédagogique. Les éducateurs recrutés à Bac plus deux, ont la possibilité d'enseigner pendant quelques heures et participent à la vie des unités. Les effectifs du collège sont la réponse à ces innovations. Si en 1979, le collège compte 495 élèves, en 1982 il en recrute 718, en 1984 il s'élève à 994 élèves et en 1985 c'est 1093 élèves que compte le collège.

A Alain Dumont succède en 1985 Pierre Maire qui poursuit l'œuvre engagée par son prédécesseur, puis en 1994 André Cloarec. Enfin Patrick Colle qui supprime les deux voies G et F et instaure par la suite d'autres voies expérimentales. En 2015 la direction du collège est reprise par Monsieur Riant, accompagné de la nouvelle tutelle des lasalLiens fondée par Jean Baptiste de la Salle voilà 300 ans. Le collège s'approprie une autre philosophie : celle d'accompagner «le jeune tel qu'il est », de partir du concret, de la réalité du jeune, de l'ouverture à tous, du travail en équipe et du respect des différences dans la bienveillance. Ces valeurs lasalliennes vont écrire un nouveau chapitre de l'histoire du collège Notre-Dame de Mont-Roland du XXIème siècle.

*Frédéric Fournot, professeur
d'histoire-géographie au collège
Notre Dame de Mont Roland*



Ecole Libre N. D. de Mont-Roland Façade sur les cours et le parc
Le bâtiment de gauche est celui qui fut élevé en 1825 sur les anciens remparts de la ville